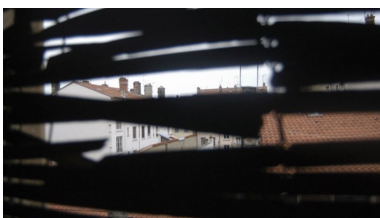


<http://gec.venissieux.org/Permis-de-louer>



Permis de louer

- Interventions -



Date de mise en ligne : jeudi 6 juin 2024

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux - Tous droits réservés

Madame le maire, chers collègues,

Permettez-moi de souligner l'importance de cette délibération qui donne un moyen supplémentaire à la ville d'agir sur une des premières préoccupations des habitants, le mal-logement et notamment le logement indigne ou insalubre.

Vous le savez, nous faisons face à une grave crise du logement provoquée autant par les crises financières globales que par les politiques nationales du logement tournées vers la marchandisation du logement et la déconstruction méthodique du modèle français du logement social universel. Dans ce contexte se développe de plus en plus de pratiques d'un autre âge d'exploitation du mal logement par des propriétaires cherchant des revenus faciles, mais aussi par de véritables margouilins profitant de la misère du monde.

Quand on loue cher un garage sans fenêtre à des personnes sans papiers, on ne fait pas de la solidarité, mais bien de l'exploitation. Nous avons la chance d'avoir un service d'hygiène avec des agents assermentés pour combattre l'habitat indigne ou insalubre qui malheureusement se développe, et nous leur donnons un outil supplémentaire, qui permettra aussi d'agir de manière préventive.

Vous le voyez, cette situation existe fortement dans le parc social et c'est un fait terrible pour des acteurs qui devraient être exemplaires, mais il faut redire que les lois successives et les budgets ont étranglés les bailleurs sociaux dont la plupart sont désormais dans le rouge et peinent parfois donc, à assurer l'entretien et la maintenance normale de leur parc.

Mais je voudrais aussi profiter de cette délibération pour souligner qu'il y a aussi de l'exploitation du mal logement qui ne relève pas de l'habitat insalubre mais seulement de la cupidité avec de plus en plus de logements dans les copropriétés qui sont achetées à bas prix pour être louées à la chambre, là aussi en imposant aux plus faibles et aux plus précaires des loyers parfois scandaleux, 500€ pour une chambre à 5 ou 6 dans un T4 ou T5... revenu maximum facile assuré pour des propriétaires qui voteront contre tous les travaux nécessaires à la copropriété, l'entraînant dans de nouvelles difficultés, et dégradant la capacité d'action collective de copropriétaires habitants impliqués dans leur quartier.

Quand nous aurons expérimenté ce permis de louer sur l'habitat ancien insalubre, il faudra regarder comment l'étendre à une surveillance de cette forme nouvelle d'exploitation du mal logement.